



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 15218

Numéro SIREN : 794 459 750

Nom ou dénomination : SAS J2L

Ce dépôt a été enregistré le 30/11/2017 sous le numéro de dépôt 116626

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 30-11-2017

N° DE DEPOT : 116626

N° GESTION : 2013B15218

N° SIREN : 794459750

DENOMINATION : SAS J2L

ADRESSE : 37 bis avenue Gambetta 75020 Paris

MILLESIME : 2016



IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012016	et clos le	31122016	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	x
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case	
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI)				Si vous êtes une entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD	
Si une autre entreprise a été désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258, indiquer le nom et la localisation					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
J2L			37 B AVENUE GAMBETTA		
SIRET	7	9	4	4	5 9 7 5 0 0 0 0 2 0
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		

REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:					
SIRET					

B ACTIVITE					
Activités exercées	Autres act. aux. des services financiers			Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	54 951	Bénéfice imposable à 15%	38 120	Déficit
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%			Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%		
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
			PV exonérées (art. 238 quindecies)		

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zones franches urbaines	
Entreprises nouvelles, art 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Autres dispositifs	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :		dans le secteur productif, art. 244 quater W		dans le secteur du logement social, art. 244 quater X	
---	--	--	--	---	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%					

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n° 2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr
Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessible sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique Recherche de formulaires, numéros d'imprimés 2032 ou 2033, formulaires 2032-NOT ou 2033-NOT

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
AUDIT DECISION NORMALISATION 109 RUE DE COURCELLES 75017 PARIS Tél:		Tél:	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:		Identité du déclarant:	
N° d'agrément du CGA		Date: 15/05/2017	Lieu: PARIS
Tél:		Qualité et nom du signataire: PRESIDENT	
		Signature: SZENTE JEAN-LOUIS	

Formulaire obligatoire (article 223 du Code général des impôts)										IMPOT SUR LES SOCIETES										N° 2065 bis-SD 2017																	
ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065																																					
F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES																																					
Montant global brut des distributions (1)										payées par la société elle-même										a		payées par un établissement chargé du service des titres										b					
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)																				c																	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées																				d																	
Montant des distributions																				e																	
autres que celles visées en (a),																				f																	
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)																				g																	
																				h																	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)																				i																	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI																				j																	
Montant des revenus répartis (5)																				Total (a à h)																	
G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES																																					
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants										Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.																									
										Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement à été effectué.	Montant des sommes versées :																									
												à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.				à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les																			
1										2		3		4		5		6		7		8															
M SZENTE JEAN-LOUIS 142 RUE DU PRESIDENT WILSON										16 000		2016		73 170																							
92300 LEVALLOIS PERRET																																					
H DIVERS																																					
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)																																					
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																					
I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION																																					
REMUNERATIONS															MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%																						
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les															MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice																						
DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)															MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice																						
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)															MVLT réalisée au cours de l'exercice																						
															MVLT restant à reporter																						
QUADRATUS Informatique																																					

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2016 ou exercice
du 01/01/2016
au 31/12/2016

Désignation de l'entreprise J2L

Adresse 37 B AVENUE GAMBETTA 75020 PARIS

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES :

v. notice 1

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLETE
1	SZENTE JEAN-LOUIS DIRIGEANT	142 RUE DU PRESIDENT WILSON 92300 LEVALLOIS PERRET
2	CADET SOPHIE-AMELIE ATTACHEE COMMERCIALE	26 RUE JACQUES DELPORTE 77500 CHELLES
3	PREBENDE JEAN-LUC ATTACHE COMMERCIAL	24 AVENUE DAMIETTE 95110 SANNOIS
4	SZENTE GERARD AGENT ADMINISTRATIF POLYVALENT	20 RUE D'EN BAS 77515 LA CELLE SUR MORIN
5	SZENTE MARION AGENT ADMINISTRATIF	142 RUEDU PRESIDENT WILSON 92300 LEVALLOIS PERRET
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	87 000			87 000	5 309			92 309
2	52 886			52 886				52 886
3	11 514			11 514				11 514
4	7 187			7 187				7 187
5	2 273			2 273				2 273
6								
7								
8								
9								
10								
**	160 860			160 860	5 309			166 169

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 11 :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice 2016 (total col.9 + total col.10) 11	166 169	- de l'exercice 2016 11	93 071
- de l'exercice précédent 11	137 960	- de l'exercice précédent 11	92 443
Nom et qualité du signataire SZENTE JEAN-LOUIS PRESIDENT		A PARIS le 15/05/2017 Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Désignation de l'entreprise : J2L		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12							
Adresse de l'entreprise 37 B AVENUE GAMBETTA		75020 PARIS		Durée de l'exercice précédent* 12					
Numéro SIRET* 79445975000020				Néant ☐ *					
		Exercice N clos le, 31122016		N-1 31122015					
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC					
	Frais de développement *	CX		CQ					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG					
	Fonds commercial (1)	AH		AI					
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK					
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM					
	Terrains	AN		AO					
	Constructions	AP		AQ					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS					
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU		17 788		23 393	
	Immobilisations en cours	AV		AW					
	Avances et acomptes	AX		AY					
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT					
	Autres participations	CU		CV					
	Créances rattachées à des participations	BB		BC					
	Autres titres immobilisés	BD		BE					
	Prêts	BF		BG					
	Autres immobilisations financières*	BH		BI		8 379		8 478	
	TOTAL (II)		BJ		BK		17 788		31 772
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM					
	En cours de production de biens	BN		BO					
	En cours de production de services	BP		BQ					
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS					
	Marchandises	BT		BU					
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW					
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY					
	Autres créances (3)	BZ		CA		1 150		340	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC					
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		151 457		150 401	
	Disponibilités	CF		CG		271 649		130 377	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI		1 164		975	
	TOTAL (III)	CJ		CK		425 419		282 094	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN							
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO		IA		17 788		457 192	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		8 379		(3) Part à plus d'un an : CR	
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

Désignation de l'entreprise : J2L			Néant ☐ *			
			Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :8....0.0.0.....)		DA	8 000	8 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC			
	Réserve légale (3)		DD	800	800	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG	135 245	64 279	
	Report à nouveau		DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	70 393	70 966	
	Subventions d'investissement		DJ			
	Provisions réglementées *		DK			
	TOTAL (I)		DL	214 438	144 045	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
Avances conditionnées		DN				
TOTAL (II)		DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	23 000	23 000	
	Provisions pour charges		DQ			
	TOTAL (III)		DR	23 000	23 000	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS			
	Autres emprunts obligataires		DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	220		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	4 295	2 726	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	21 636	10 941	
	Dettes fiscales et sociales		DY	193 603	137 520	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ			
	Autres dettes		EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB			
	TOTAL (IV)		EC	219 754	151 187	
	Ecart de conversion passif * (V)		ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	457 192	318 232	
RENVIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
			1D			
			1E			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	219 754	151 187	
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : J2L										Néant			*
			Exercice N							Exercice (N-1)			
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total						
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA		FB		FC						
	Production vendue	{ biens* services*	FD		FE		FF						
			FG	4 6 6 5 5 8	FH	2 3 0	FI	4 6 6 7 8 8	4 2 4 6 2 7				
	Chiffres d'affaires nets*		FJ	4 6 6 5 5 8	FK	2 3 0	FL	4 6 6 7 8 8	4 2 4 6 2 7				
	Production stockée*							FM					
	Production immobilisée*							FN					
	Subventions d'exploitation							FO		9 2 4			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)							FP					
	Autres produits (1) (11)							FQ	1	1			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)							FR	4 6 6 7 8 9	4 2 5 5 5 1			
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*							FS				
Variation de stock (marchandises)*							FT						
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*							FU	1 4 4					
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*							FV						
Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *							FW	9 1 4 4 9	9 9 5 8 4				
Impôts, taxes et versements assimilés*							FX	2 0 9 6 6	1 3 0 6 1				
Salaires et traitements*							FY	1 8 0 6 4 3	1 3 3 1 2 8				
Charges sociales (10)							FZ	7 2 3 6 6	5 4 6 7 6				
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations	{ - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions						GA	7 8 6 7	7 5 4 8		
									GB				
				Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC				
		Pour risques et charges : dotations aux provisions							GD		2 3 0 0 0		
Autres charges (12)							GE	3	7				
Total des charges d'exploitation (4) (II)							GF	3 7 3 4 4 0	3 3 1 0 0 4				
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							GG	9 3 3 4 9	9 4 5 4 7				
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)							GH					
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)							GI					
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)							GJ					
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)							GK					
	Autres intérêts et produits assimilés (5)							GL	1 0 7 9	4 9 4			
	Reprises sur provisions et transferts de charges							GM					
	Différences positives de change							GN					
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement							GO					
	Total des produits financiers (V)							GP	1 0 7 9	4 9 4			
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*							GQ					
	Intérêts et charges assimilées (6)							GR					
	Différences négatives de change							GS					
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement							GT					
	Total des charges financières (VI)							GU					
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							GV	1 0 7 9	4 9 4				
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							GW	9 4 4 2 8	9 5 0 4 2				

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : J2L

Néant ☐ *

										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE		250	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH		250	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI		(250)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices *										HK	24 035	23 826	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	467 868	426 045	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	397 475	355 080	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	70 393	70 966	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG			
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *							HP			
			- Crédit bail immobilier							HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD			
	(9)	Dont transferts de charges								A1			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		facultatives		A6		obligatoires		A9			
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)									Exercice N		
											Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N		
											Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : J2L													Néant		*
CADRE A		IMMOBILISATIONS						Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1			Augmentations				
											Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I						CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II						KD		KE		KF				
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		]	KJ		KK		KL				
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		]	KM		KN		KO				
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		[Dont Composants	M2		]	KP		KQ		KR			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants	M3		]	KS		KT		KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *					KV	18 615	KW		KX	3 600			
		Matériel de transport *					KY		KZ		LA				
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	18 966	LC		LD				
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes						LK		LL		LM				
	TOTAL III						LN	37 581	LO		LP	3 600			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T			
		Autres participations						8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés						1P		1R		1S					
Prêts et autres immobilisations financières						1T	8 478	1U		1V					
TOTAL IV						LQ	8 478	LR		LS					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	46 059	ØH		ØJ	3 600				
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions			Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3			Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				IN		CØ		DØ		D7				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				IO		LV		LW		1X				
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ				
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC					
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF					
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH		MI					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK					
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU		MM		MN	22 215	MO	22 215				
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		MR					
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier		IW		MS		MT	18 966	MU	18 966				
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX					
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB				
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF				
	TOTAL III				IY		NG		NH	41 181	NI	41 181			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW			
		Autres participations				IØ		ØX		ØY		ØZ			
Autres titres immobilisés				I1		2B		2C		2D					
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E	99	2F	8 379	2G	8 379				
TOTAL IV				I3		NJ	99	NK	8 379	2H	8 379				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	99	ØL	49 560	ØM	49 560				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : J2L

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
		PZ		QA		QB		QC	
Installations techniques, matériel et outillage industriels									
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	2 748	QE	2 039	QF		QG	4 787
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	7 173	QM	5 828	QN		QO	13 001
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	9 921	QV	7 867	QW		QX	17 788
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	9 921	ØP	7 867	ØQ		ØR	17 788

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissement TOTAL I	M9		N1	N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7		N8	P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains	Q2		Q3	Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales.agenc et am.des const.	S5	S6	S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4	T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales.agenc am. divers	U1	U2	U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup.et divers	W4	W5	W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III	X2		X3	X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL					NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)	NP		NQ	NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW			Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY			Total général non ventilé (NW - NY)	NZ				

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : J2L

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières(1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		O2	O3	O4	O5
		9U	9V	9W	9X
		O6	O7	O8	O9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	UF	
	- financières		UG	UH	
	- exceptionnelles		UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

ANNEXE DÉCLARATION 2056

Désignation de l'entreprise : J2L

31/12/2016

[illegible]

Désignation de l'entreprise : J2L

Néant

*

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières		UT	8 379	UV	8 379	UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA						
	Autres créances clients		UX						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)		Z1						
	Personnel et comptes rattachés		UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	1 150		1 150			
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN						
		Divers	VP						
	Groupe et associés (2)		VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR						
	Charges constatées d'avance		VS	1 164		1 164			
	TOTAUX		VT	10 693	VU	10 693	VV		
	RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD					
			VE						
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF						

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	220		220						
	à plus de 1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	21 636		21 636						
Personnel et comptes rattachés		8C	89 837		89 837						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	70 270		70 270						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW									
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	33 496		33 496						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	4 295		4 295						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	219 754	VZ	219 754						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		4 295		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : J2L										Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 1 6							
I. RÉINTEGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE									
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés				moins part déductible *				à réintégrer :		WA	70 393					
			de son conjoint								WB								
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD				Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE		WC						
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF				Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprise à l'IS)			WG		XE						
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA				(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB								
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI				Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX		XW						
	Amendes et pénalités			WJ				Charges financières (art. 212 bis)*			XZ								
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*														XY				
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)														I7	24 035			
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL				Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7				K7					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)										I8						
			- imposées au taux de 0 %										ZN						
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme										WN							
		- Plus-values soumises au régime des fusions										WO							
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)														XR					
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU				Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW				WQ					
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)		SX				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8									
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage														Y1					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage														Y3					
										TOTAL I				WR	94 428				
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE									
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *														WS					
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)														WT					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)										WV						
			- imposées aux taux de 0 %										WH						
			- imposées aux taux de 19 %										WP						
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures										WW						
			- imputées sur les déficits antérieurs										XB						
			Autres plus-values imposées au taux de 19 %										I6						
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*														WZ					
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations		2A						XA							
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.														ZY				
	Majoration d'amortissement *														XD				
	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9		Entreprises nouvelles 44 sexies		L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5		XF						
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)		L6		Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3		Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)		PA								
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)		ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		1F		Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC								
										PC									
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)														XS					
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)			Dont déduction exceptionnelle pour investissement *			X9			Créance dégagee par le report en arrière du déficit			ZI							
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage														YG	1 357				
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II				Y2					
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		<		bénéfice (I moins II)		XI		93 071				XJ							
				déficit (II moins I)															
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL													
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*												XL							
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN		93 071				XO							

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise : J2L

31 / 12 / 2016

[illegible]

Désignation de l'entreprise : J2L

Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI. dotations de l'exercice	ZT	4 106
---	----	-------

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)

	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGD)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU

☐

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : J2L															Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB									
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	70 965		- Autres réserves	ZD	70 965									
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE										
					Autres répartitions	ZF										
	TOTAL I	OF	70 965		Report à nouveau	ZG										
(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)							TOTAL II	ZH	70 965							
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)																
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice															XV	
RENSEIGNEMENTS DIVERS																
Exercice N :										Exercice N-1 :						
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7		)	YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS								
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance							YT								
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8		)	XQ	27 831	27 517						
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	5 113	14 308						
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV	6 245	14 846						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES		)	ST	52 260	42 914						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	91 449	99 584						
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE							YW								
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS		)	9Z	20 966	13 061						
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YX	20 966	13 061						
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée							YY								
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ								
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2016)*							OB	162 505							
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							OS								
	- Effectif moyen du personnel * (dont: apprentis: handicapés):							YP	3	3						
	- Effectif affecté à l'activité artisanale							RL								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK	%	%						
	- Numéro de centre de gestion agréé *				XP			- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.) Si oui cocher 1 Sinon 0			ZR	0				
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG								
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							RH								
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15 %		JK		Plus-values à 0 %		JL					
					Plus-values à 19 %		JM		Imputations		JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15 %		JN		Plus-values à 0 %		JO					
					Plus-values à 19 %		JP		Imputations		JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ									

QUADRATUS Informatique

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : J2L Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				(10)			
(7)		(8)	(9)	19 %	15 % ou 16 %	0 %	(11)
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			(A)	(B)	(B)	(C)
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (11)				(ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : J2LNéant ☒ *

A ELÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

9

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

7

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : J2L

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 16% ② .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①*	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 16%	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16%
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①		②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

formulaire obligatoire
(article 53A du code
général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : J2L

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : J2L			Néant ☐ *										
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN de la tête de groupe : <table><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>													
Exercice ouvert le : 01012016 et clos le : 31122016 Durée en nombre de mois 1 2													
I - Production de l'entreprise													
Ventes de marchandises	OA												
Production vendue - Biens	OB												
Production vendue - Services	OC	466 788											
Production stockée	OD												
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE												
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF												
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération faites en commun	OH	1											
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI												
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK												
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL												
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT												
TOTAL 1	OM	466 789											
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)													
Achats de marchandises (droits de douanes compris)	ON												
Variation de stock (marchandises)	OO												
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	144											
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	OQ												
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	65 058											
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS												
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU												
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	3											
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY												
Taxes sur le C.A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	OZ												
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9												
TOTAL 2	OJ	65 205											
III - Valeur ajoutée produite													
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	401 583										
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises													
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)	SA	401 583											
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE													
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE													
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	x											
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	466 788											
Période de référence	GY	01/01/2016	GZ	31/12/2016									
Date de cessation	HR												
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).													
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.													
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.													

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 6

N° SIRET 7 9 4 4 5 9 7 5 0 0 0 0 2 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE J2L

ADRESSE (voie) 37 B AVENUE GAMBETTA

CODE POSTAL 75020 VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 16 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique SZENTE Prénom(s) JEAN-LOUIS

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 16 000

Naissance : Date 260965 N° Département Commune Pays

Adresse : N° 142 Voie RUE DU PRESIDENT WILSON

Code postal 92300 Commune LEVALLOIS PERRET Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2017

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

11

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

31122016

N° SIRET

7944597500020

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

J2L

ADRESSE (voie)

37 B AVENUE GAMBETTA

CODE POSTAL

75020

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Dossier N° 11J2L en Euros.

AUDIT DECISION NORMALISATION

« SAS J2L »

Société par Actions Simplifiée au capital de 8 000 Euros
Siège Social : 37 bis avenue Gambetta - 75020 PARIS
RCS : PARIS B 794 459 750

RAPPORT DE GESTION PRESENTE PAR LE PRESIDENT A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 2 JUIN 2017

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires et notamment à la loi N°83-353 du 30 avril 1983, notre rapport exposant la situation de votre Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ainsi que sur les comptes et annexe dudit exercice soumis à votre approbation.

Nous vous informons que le rapport de gestion, ainsi que tous les autres documents prescrits par la loi, à savoir :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe,
- le texte des résolutions que nous vous proposons à votre vote,

Ont été soumis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2016, qui s'élève à 70393€ de la façon suivante :

- 70393Euros au poste « autres réserves »

JCL

Perspectives d'avenir

Notre chiffre d'affaires s'est élevé à 466.789 Euros pour une durée d'exploitation de 12 mois.
Notre résultat d'exploitation est bénéficiaire de 93349 Euros.
Nous ne pensons pas pouvoir améliorer ces chiffres en 2017.

Evènements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date de rédaction du présent rapport

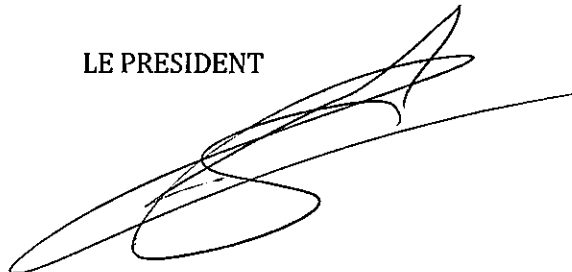
Aucun événement important n'est intervenu pendant cette période.

Activité en matière de recherche et développement

La société n'a engagé aucun frais dans ce domaine en 2016.

Les résolutions que nous vous soumettons correspondent à nos propositions. Nous espérons qu'elles auront votre agrément.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

« SAS J2L »

Société par Actions Simplifiée au capital de 8 000 Euros
Siège Social : 37 bis avenue Gambetta – 75020 PARIS
RCS : PARIS B 794 459 750

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GENERALE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2017

L'an deux mil seize, le trois juin, à onze heures,

Les associés de la société « SAS J2L », société par actions simplifiée au capital de 8 000 Euros, divisé en 16 000 actions de 0,50 € chacune, se sont réunis au siège social, 37 bis avenue Gambetta Paris 20^{ème}, en assemblée générale ordinaire, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée au fur et à mesure de son entrée en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Louis SZENTE, en sa qualité de Président.

Le Président constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte, que l'associé présent ou représenté possède la totalité des actions composant le capital social et que l'Assemblée Générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Monsieur le Président déclare que l'actionnaire n'a déposé de projet de résolution.

Le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par le Président sur la marche de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- Examen et approbation des comptes et du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- Quitus au Président,
- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- Approbation de la rémunération du Président,
- Questions diverses.

J L

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La copie des lettres de convocation,
- La feuille de présence,
- L'inventaire de l'actif et du passif de la société au 31 décembre 2016,
- Les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'Annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- Le rapport de gestion du Président,
- Le projet des résolutions qui seront proposées à l'assemblée.

Monsieur le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'Annexe, le rapport de gestion de Le Président, le projet des résolutions, ainsi que tous les documents et renseignements mentionnés aux articles 225-115 du Code de Commerce, ont été tenus à la disposition de l'actionnaire, au siège social, à compter de la convocation l'Assemblée.

Monsieur le Président donne ensuite lecture du bilan arrêté au 31 décembre 2016 des comptes de résultat et de l'annexe.

Puis il donne lecture de son rapport de gestion dans lequel Il expose le déroulement des activités au cours de l'exercice considérée, faisant apparaître un résultat net comptable bénéficiaire de 70393 €.

Il donne également lecture de ses rapports spéciaux.

Ces lectures terminées, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont présentées et Monsieur le Président fournit les précisions qui lui sont demandées.

Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare que la discussion est close et met successivement au vote les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Président sur l'exercice clos le 31 décembre 2016, approuve, tels qu'ils sont présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date, se soldant par un bénéfice de 70393 Euros.

Il approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale donne en conséquence à Le Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

J L S

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2016, qui s'élève à 70393 € de la façon suivante :

- 70393 Euros au poste « autres réserves »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la rémunération de M. Jean-Louis SZENTE, pour ses fonctions de Président, pour la période du 01/01/2016 au 31/12/2016, à la somme brute de 87 000 Euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs aux porteurs d'un exemplaire, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir les formalités de dépôts et de publicité requises par la Loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve toutes les mesures prises par le Président en vue de la présente assemblée, jusque et y compris la réunion qui s'achève.

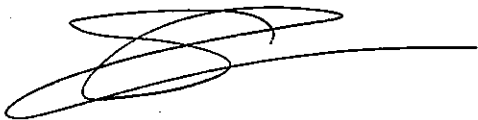
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à onze heures cinquante.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture, a été signé par Le Président et actionnaire.

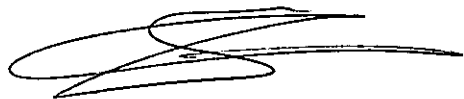
Le Président

Jean-Louis SZENTE



L'actionnaire

Jean-Louis SZENTE



SAS J2L

AU CAPITAL DE 8 000 EUROS

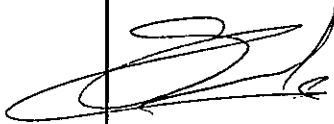
SIEGE SOCIAL :

37 BIS AVENUE GAMBETTA
75020 PARIS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 2 JUIN 2017

FEUILLE DE PRESENCE

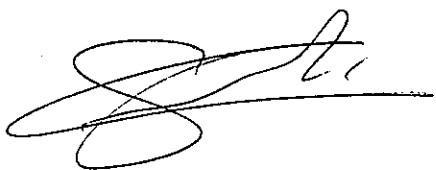
N°	NOMS, PRENOMS USUELS & DOMICILE DES ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS	NOMBRE DE VOIX	NOMS, PRENOMS & DOMICILES DES MANDATAIRES OU REPRESENTANTS LEGAUX	SIGNATURES
1	SZENTE Jean-Louis 142 rue du Président Wilson 92300 Levallois Perret	16000	16000		
	Total	16 000	16 000		

Les membres du bureau soussignés :

Certifient exacte la présente Feuille de Présence faisant apparaître que l'actionnaire est présent et représentés totalisant, seize mille (16 000) actions ayant droit de vote et auxquelles sont attachées seize mille (16 000) voix ; constatent que, sous réserve de l'application des dispositions de l'article 103 de la loi sur les sociétés commerciales, aucune action n'est privée du droit de vote.

Fait à Paris, le 2 juin 2017

Le Président :



Les Scrutateurs :

Le Secrétaire :